

Le SCoT organise le développement du territoire



Il fixe les objectifs des politiques d'urbanisme en matière :



- d'**habitat**
- de **développement économique**
- de **loisirs**
- de **déplacement** des personnes et des marchandises
- de **stationnement** des véhicules et de **régulation du trafic automobile**

Il doit permettre :

- la **réduction des consommations d'espaces**
- la **maîtrise de la circulation automobile**
- la **préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, de la nature, des paysages et du patrimoine**
- la **prévention des risques naturels et des pollutions ou nuisances**

LE SCoT SE COMPOSE DE 3 ÉLÉMENTS

1• Le rapport de présentation comporte le **diagnostic** du territoire établi en fonction des prévisions démographiques et économiques ainsi que **l'état initial de l'environnement**.

Il présente les incidences prévisibles des orientations du SCoT sur le territoire.

2• Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présente les grands principes stratégiques **d'aménagement** du territoire et les **objectifs généraux** à atteindre.

3• Le Document d'Orientations Générales (DOG), rassemble les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.